

Moldavie : vers la numérisation, la simplification et l'allègement de la charge administrative pour les entreprises

Description

Le 13 janvier, le vice-Premier ministre moldave Eugeniu Osmochescu, ministre du Développement économique et de la Numérisation, s'est engagé à ce que « *l'année 2026 marque une nouvelle étape dans la simplification des relations entre l'État et le monde des affaires* ». L'objectif des autorités est de faciliter les démarches administratives pour les entreprises en favorisant leur réalisation en ligne et en réduisant le nombre de documents à fournir. Cette évolution simplificatrice concerne diverses formalités telles que la création d'entreprise, les déclarations auprès des impôts et des douanes, les vérifications de comptabilité ou l'obtention des différentes autorisations d'exercice.

Même si elles seront encore possibles, des démarches comme remplir des documents sous format papier ou se déplacer au guichet administratif doivent devenir exceptionnelles.

Des plans trimestriels de simplification administrative seront mis en œuvre par les autorités locales, conformément aux normes européennes, pendant que d'autres dispositifs, tels que l'identité numérique et les actes authentiques électroniques certifiés, la vérification d'identité électronique (eKYC), la signature électronique universelle, seront testés et déployés auprès des administrés.

Pour mémoire, plusieurs plans de simplification administrative ont déjà été mis en pratique par le ministère, permettant de réaliser d'importantes économies pour les entrepreneurs. Le dernier plan, prévoyant la simplification de 26 dossiers de demande d'autorisation, ainsi que la réduction du nombre de documents nécessaires pour les compléter, a été approuvé par le gouvernement et le Parlement moldaves à la fin de l'année 2025. Ce plan prévoit également l'allongement de la durée de validité des documents fournis.

Sources : MOLDPRESS, Youth Attitude Magazine.

date créée

05/02/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre